

SÉANCE D'INFORMATION

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake (Alleyn-et-Cawood)



28 février 2007

Plan de la présentation

- **Présentation du promoteur**
- **Contexte et justification**
- **Historique de la démarche**
- **Caractéristiques du site retenu**
- **Aménagement du site**
- **Capacité du LET**
- **Intégration environnementale**
- **Suivi environnemental**
- **Échéancier**
- **Conclusions**



Présentation du promoteur

LDC-Gestion et Services Environnementaux est une compagnie à charte fédérale œuvrant au Québec et appartenant à quatre actionnaires de Gatineau et d'Ottawa.

Son expérience:

Trois de ces actionnaires sont propriétaires de Cohen & Cohen, une entreprise reconnue dans les domaines de la démolition, la récupération et la revente de matériaux usagés ainsi que de biens réutilisables depuis plus de 35 ans.

Sa mission:

LDC a comme mission principale la gestion intégrée des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E :

*« Récupération – Réemploi – Recyclage – Valorisation
et Élimination »*



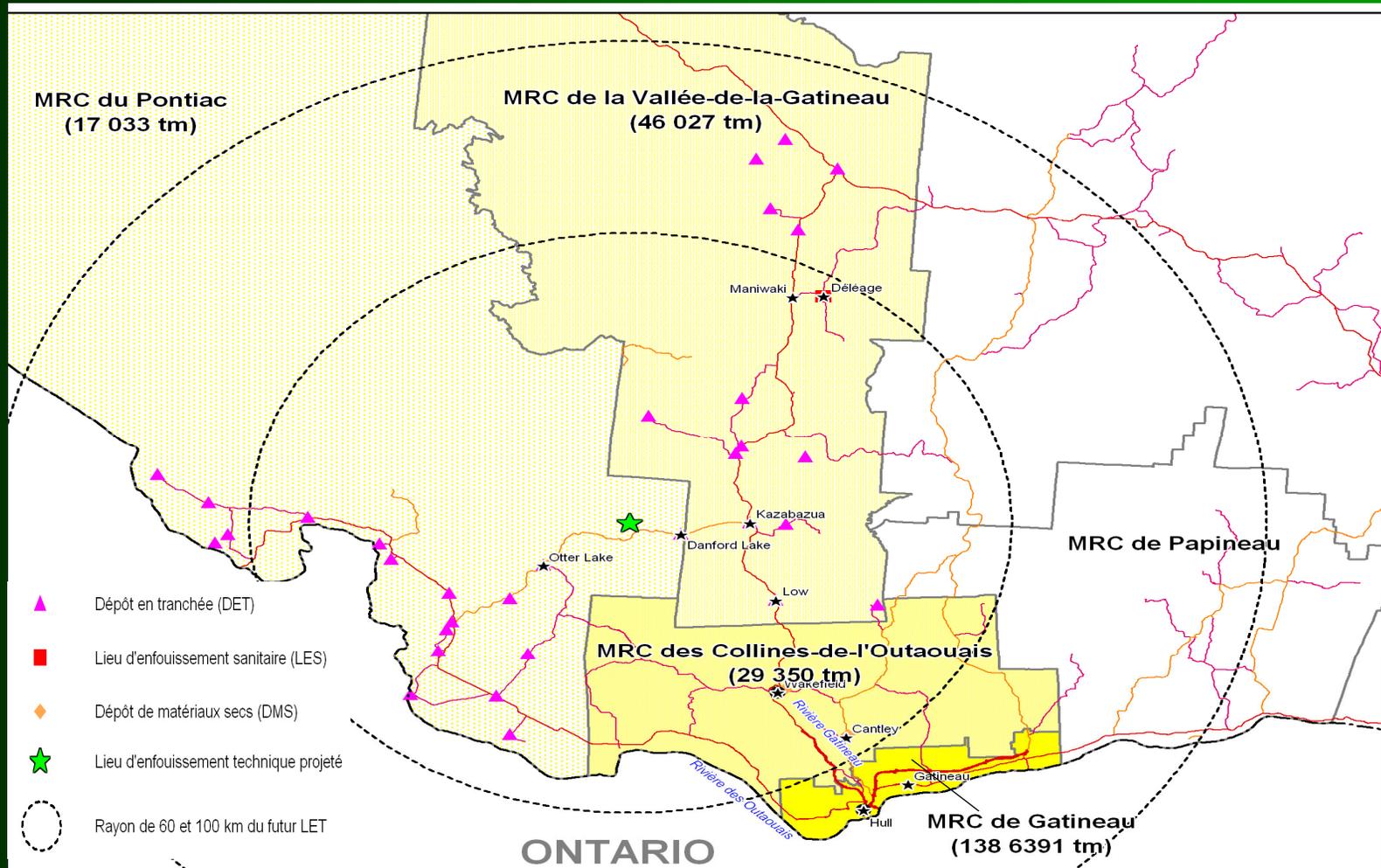
Contexte et justification

Situation actuelle pour l'Outaouais

- **Aucun lieu d'enfouissement technique (LET) existant ou prévu en Outaouais**
- **Un seul lieu d'enfouissement sanitaire en région, LES de Déléage, doit fermer d'ici 2009**
- **La presque totalité de la cinquantaine de dépôts en tranchée (DET) de l'Outaouais doivent fermer d'ici 2009**
- **Le LET le plus près est situé à plus de 135 km de Gatineau**
- **La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (1998-2008) préconise la prise en charge régionale par chaque MRC**



Contexte et justification



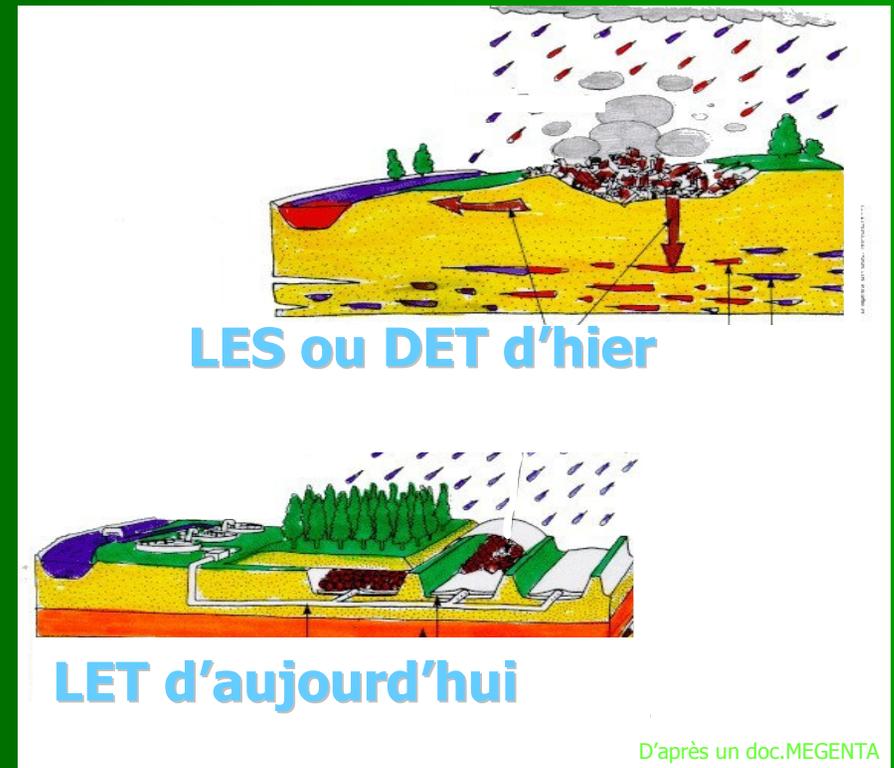
Contexte et justification

Constat

Le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles impose la fermeture de tous les LES et DET non conformes d'ici 2009

Objectif du projet

Satisfaire aux besoins d'élimination des déchets ultimes de la région par l'aménagement d'un LET répondant à toutes les exigences environnementales



Schématisation d'un LES et d'un LET

Historique de la démarche

Processus amorcé en août 2004

- **Discussions préliminaires avec les élus (Alleyn-et-Cawood et MRC du Pontiac)**
- **18 rencontres d'information avec les intervenants locaux**
- **3 séances publiques d'information et de consultation**
- **Comité Environnement mis en place par la municipalité d'Alleyn-et-Cawood: base du futur comité de vigilance prévu à la réglementation**



Caractéristiques du site retenu

Principaux critères de sélection du site

- Ouverture du milieu d'accueil
- À l'extérieur des zones agricoles protégées par la CPTAQ et des zones densément habitées
- Respectant les critères de localisation réglementaires
- Situé près d'un axe routier important et à moins de 100 km de Gatineau

« Alleyn-et-Cawood, au sud-est de la MRC du Pontiac, a été identifiée comme répondant aux critères de sélection »



Caractéristiques du site retenu

Son emplacement

Le site retenu est situé dans la municipalité de Allevyn-et-Cawood sur un terrain appartenant au gouvernement du Québec qui accepte, suite à un décret favorable, de le vendre à LDC.

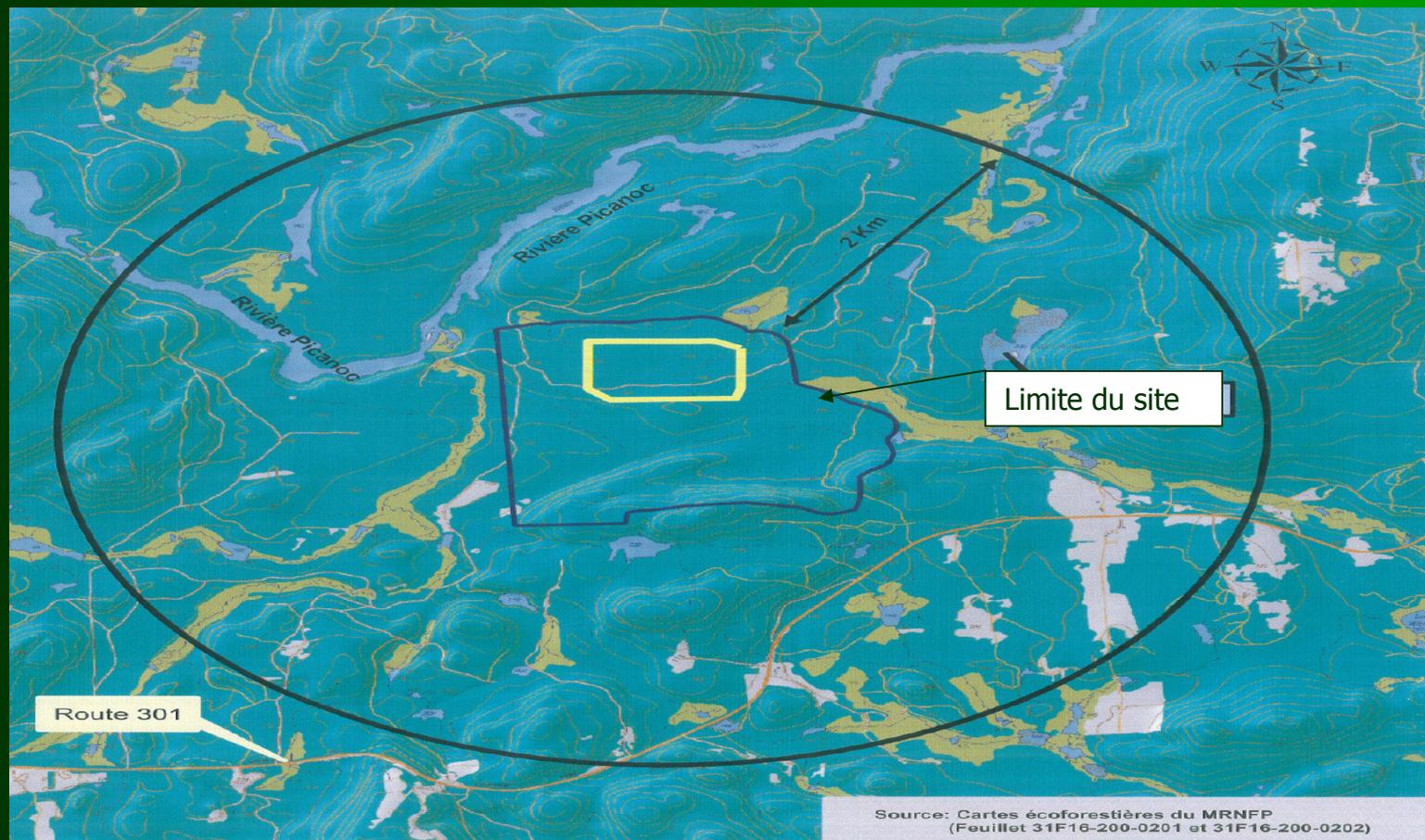
Quelques avantages du site

- Aucune habitation dans un rayon de 2 km du LET.
- Accessibilité directe par la route provinciale 301.
- Terrain propice pour un LET en raison notamment de son isolement sur un plateau enclavé par des collines.



Caractéristiques du site retenu

Localisation du site retenu et de la zone d'étude



Caractéristiques du site retenu

Respect du REIMR:

- Distance minimale de 1 km de toute installation de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine
- Hors zone inondable de récurrence 100 ans
- Hors zone à risque de mouvement de terrain
- Hors zone à potentiel aquifère élevé
- Intégration au paysage environnant



Aménagement du site

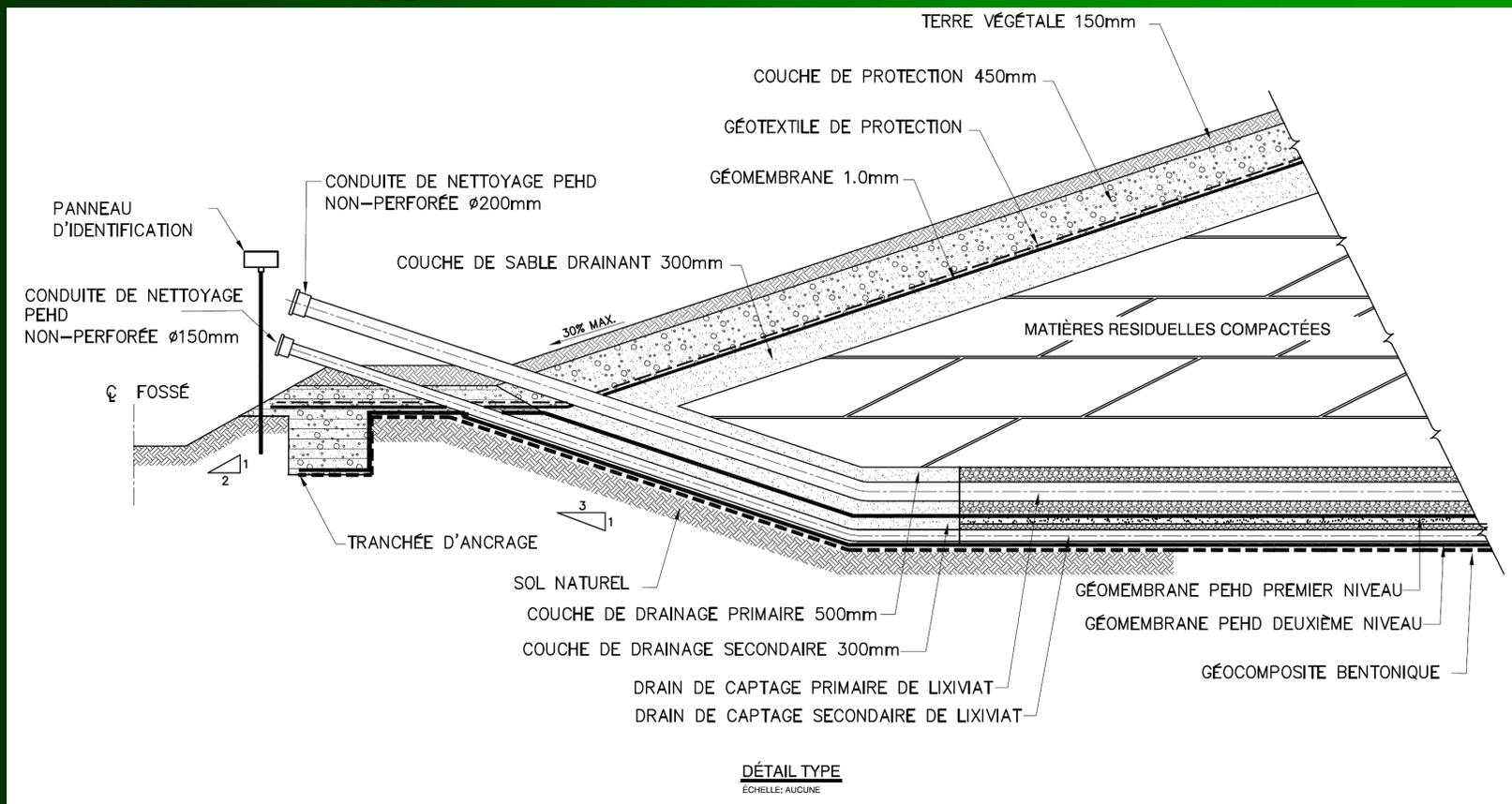
Description du Lieu d'enfouissement technique (LET)

- Aire d'enfouissement de 38,5 hectares avec système d'imperméabilisation à double niveau de protection.
- Poste de pesée, balance et contrôle électronique.
- Garage et bâtiment administratif.
- Réseau d'échantillonnage des biogaz, des effluents liquides et de l'eau souterraine.
- Station d'épuration des lixiviats.
- Réseau d'extraction, de pompage et de destruction des biogaz.



Aménagement du site

Composition type d'une cellule



Aménagements du site

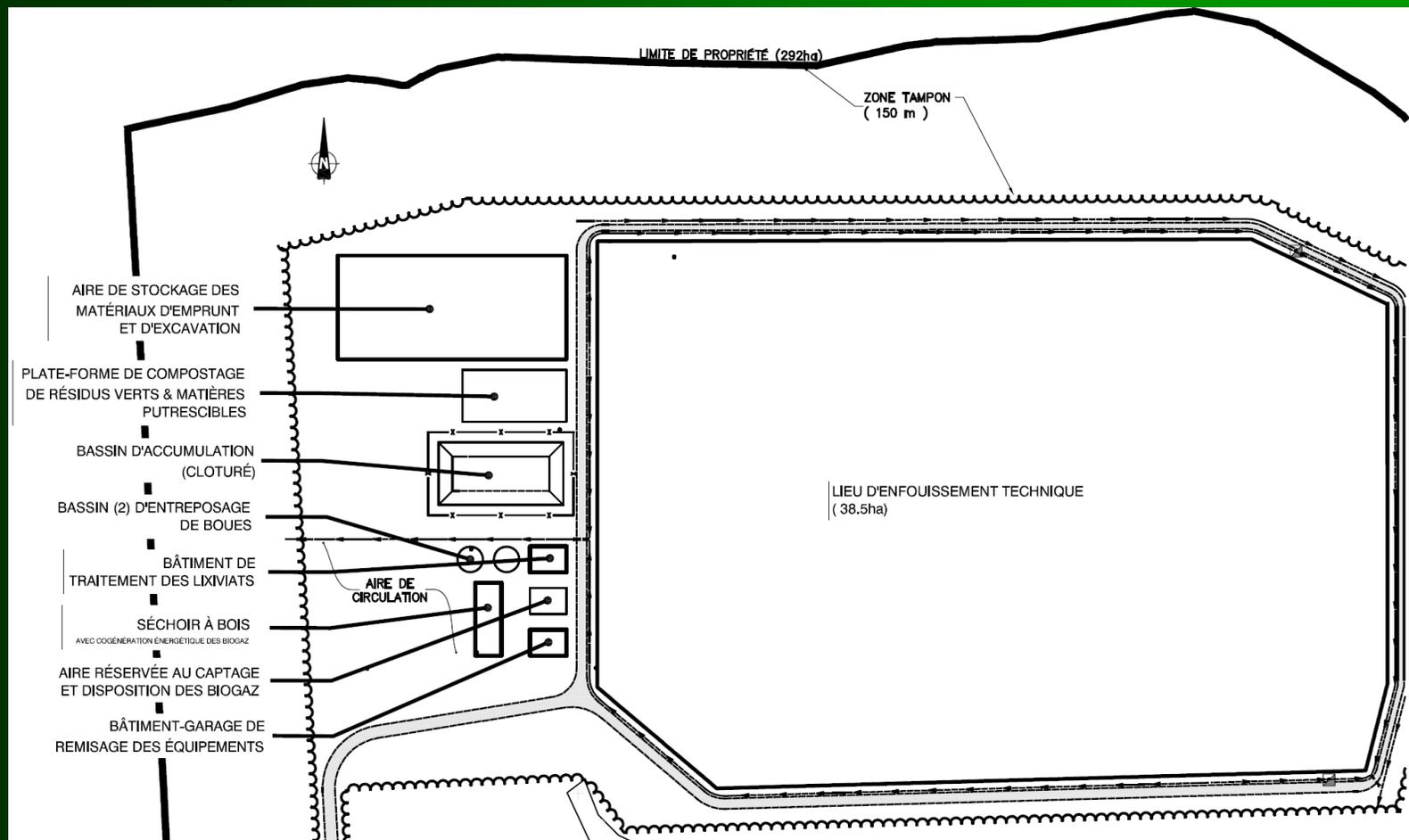
Description des équipements connexes

- Parc à conteneurs et déchetterie;
- Réception et entreposage temporaire de résidus domestiques dangereux (RDD);
- Séchoir à bois pour valorisation énergétique d'une partie des biogaz captés;
- Plate-forme de compostage par andainage de résidus verts et de matières putrescibles;
- Centre de transbordement de matières recyclables;
- Centre d'information et de sensibilisation des 3RV-E



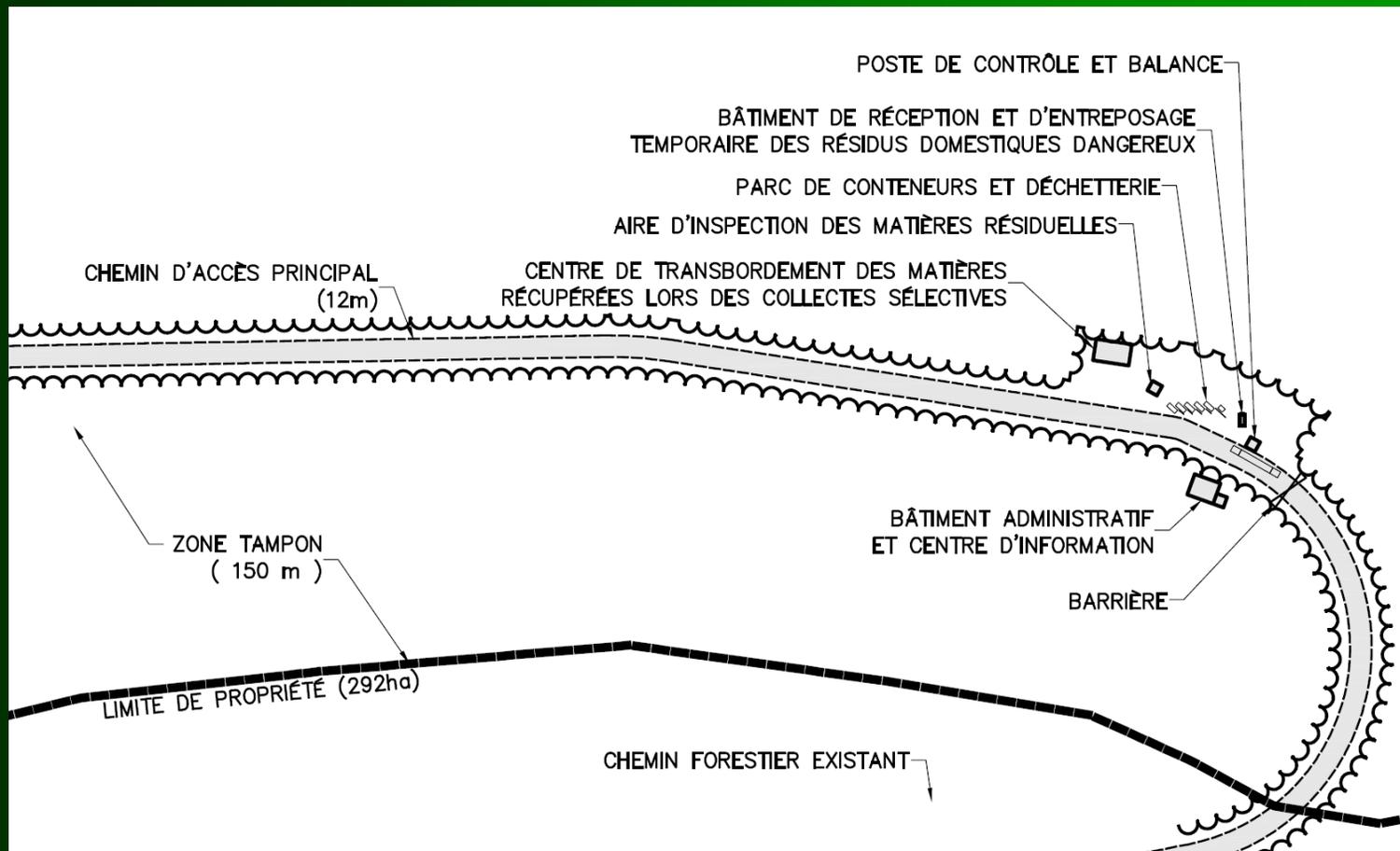
Aménagement du site

Aire d'exploitation du LET



Aménagement du site

Entrée du site



Capacité du LET

Estimation de la capacité

- Capacité totale de réception de 8 millions de tonnes métriques de matières résiduelles
- Capacité suffisante pour répondre aux besoins d'élimination des 49 municipalités des MRC de :
 - La MRC du Pontiac;
 - La MRC des Collines-de-l'Outaouais;
 - La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
 - La Ville de Gatineau



Total maximum estimé : 250 000 t/an à moyen et long termes

Intégration environnementale

Qualité des eaux de surface

- Rejet de l'effluent traité à la rivière Picanoc

Principales mesures d'atténuation

- Filière de traitement avancé des lixiviats respectant la réglementation du MDDEP
- Procédé de traitement localisé dans un bâtiment donc non influencé par les conditions climatiques
- Gestion et suivi des eaux de ruissellement sur le site
- Suivi de la qualité des eaux traitées (selon le règlement)
- Notons que le débit d'étiage de la rivière Picanoc est 500 fois plus élevé que le débit d'effluent de conception de 300 m³/d

Résultat

- Impact résiduel faible.



Intégration environnementale

Qualité des eaux souterraines

- Risque d'infiltration de lixiviat dans la nappe d'eau souterraine

Principales mesures d'atténuation

- Système d'imperméabilisation à double niveau de protection au fond et sur les parois du LET;
- Application d'un programme de contrôle et d'assurance de la qualité des matériaux et de leur mise en place;
- Suivi régulier de la qualité des eaux souterraines dans des puits installés autour du LET.
- Note: Aucun puits d'eau potable dans un rayon de 2 km

Résultat

- Impact résiduel faible



Intégration environnementale

Niveau du bruit (au tonnage maximum)

- 122 passages entre Kazabazua et l'entrée du LET(moy.estimé)
- Augmentation du bruit de moins de 3 dBA en bordure des routes par le camionnage additionnel

Principales mesures d'atténuation

- Respect des limites de vitesse des camionneurs et sensibilisation par la Sureté du Québec (frein moteur)
- Signalisation sur la route 301 (entrée du site...)
- Sensibilisation du MTQ pour le maintien d'une chaussée en bon état
- Notons que le camionnage vers le site emprunte les routes régionales du MTQ (105 et 301)

Résultat

- Impact résiduelle faible



Intégration environnementale

Qualité de l'air

- Émission fugitive de biogaz, envol de papiers et dispersion de poussières

Principales mesures d'atténuation

- Système de captage actif des biogaz, incinération et valorisation
- Respect des normes du nouveau Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère en sulfures réduits totaux (odeur) et méthane
- Programme de suivi des biogaz (selon le règlement)
- LET situé à 2 km des chalets ou habitations les plus proches
- Recouvrement journalier obligatoire, clôture pare-papiers et abat-poussière

Résultat

- Impact résiduel: faible à négligeable.



Intégration environnementale

Aménagement et exploitation

- Perte de surface productive pour l'industrie forestière

Principales mesures d'atténuation

- Accès aux sites de chasse sportive maintenu
- Majeures parties des coupes forestières effectuées sur le LET
- Accès au chemin d'accès et de contournement du site
- Entente avec les gestionnaires du CAAF pour la mise en place de mesures d'exploitation ou compensatoires

Résultat

- Impact résiduel: faible à négligeable



Suivi environnemental

But du suivi environnemental

- Assurer l'intégrité des ouvrages ainsi que le respect des normes et exigences réglementaires aux moyens notamment d'échantillonnages, de personnels qualifiés, d'un comité de vigilance et de fonds post fermeture.

Échantillonnage des eaux souterraines

- Neuf puits d'échantillonnage autour du site

Échantillonnage des eaux de surface (fossés)



Suivi environnemental

Échantillonnage de l'effluent traité

- Contrôle hebdomadaire de la qualité du rejet
- Suivi du débit de l'effluent

Suivi des biogaz

- Puits d'échantillonnage
- Détection gaz dans les bâtiments

Comité de vigilance

Fonds post-fermeture (minimum 30 ans)

Plan de mesures d'urgence



Échéancier

- Audience publique printemps 2007
- Décision du gouvernement automne 2007
- Demande de CA automne 2007
- Travaux préparatoires hiver 2008
- Construction printemps-été 2008
- Ouverture du site été-automne 2008



Conclusions

Un LET conforme à la nouvelle réglementation

- qui répond à un besoin essentiel pour la région
- qui aura peu d'impact sur le milieu environnant en raison de l'isolement du site, des mesures d'atténuation et de son comité de vigilance prévus
- qui créera des emplois
- qui aura des retombées économiques régionales en achat de biens et de services
- qui assurera une bonne gestion des matières résiduelles de la région pour les prochaines décennies selon l'approche des 3RV-E :

*« Récupération – Réemploi – Recyclage – Valorisation
et Élimination »*

